



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.17  
4 août 2005

Original: FRANÇAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-septième session  
Point 3 de l'ordre du jour

**ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE**

**M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M. Dos Santos,  
M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Mbonu, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama,  
M. Sattar, M. Tuñón Veilles, et M<sup>me</sup> Warzazi: projet de résolution**

**2005/... La difficulté d'établir la responsabilité ou la culpabilité en matière de  
violences sexuelles**

*La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,*

*Rappelant sa résolution 2004/29 du 12 août 2004,*

*Prenant note de la décision 2005/108 de la Commission des droits de l'homme, en date du 19 avril 2005, par laquelle la Commission a approuvé la décision de la Sous-Commission de nommer Lalaina Rakotoarisoa Rapporteuse spéciale chargée de procéder à une étude détaillée sur la difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle,*

*Prenant note également de la présentation orale faite par M<sup>me</sup> Rakotoarisoa à sa cinquante-septième session et des observations des membres de la Sous-Commission,*

1. *Prie* le Secrétaire général de fournir à la Rapporteuse spéciale l'assistance nécessaire pour lui permettre de mener à bien son mandat, notamment dans ses contacts avec les États membres, les institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, les organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales;

2. *Demande* à la Rapporteuse spéciale de soumettre un rapport préliminaire à la Sous-Commission à sa cinquante-huitième session.

-----